

Neuilly-en-Thelle : 3 000 habitants et une directrice de cabinet à 50 000 € dénoncée par l'opposition

Article d' Edith Lasry-Segura du lundi 26 septembre 2016



Denis Jacob, conseiller municipal de la ville, dénonce la création d'un poste de collaborateur de cabinet destiné à Anne-Claire Delafontaine. LP/E.L.

« **Un poste purement politique** ». Le groupe d'opposition municipale de Neuilly-en-Thelle est sous le choc. Le 2 octobre prochain, le maire (PS) Gérard Auger accueillera un nouveau membre dans son cabinet. Anne-Claire Delafontaine, actuelle maire (PS) de Mouy, a été nommée « collaboratrice de cabinet ». **Un emploi spécialement créé pour celle qui est aussi fonctionnaire à la sous-préfecture de Senlis et qui lui octroierait une rémunération de « 50 000 € à l'année » selon l'opposition, qui juge le salaire « totalement démesuré ».**

« **Soyons sérieux et réalistes. Dans une ville de 3 000 habitants, a-t-on besoin d'un directeur de cabinet ? S'étonne Denis Jacob, conseiller municipal (SE). Dans ce cas, il faut arrêter de se plaindre de la baisse des dotations d'État. Cette nomination sonne comme du copinage, ça fait longtemps que le poste lui était promis.** »

Anne-Claire Delafontaine et Gérard Auger ont effectivement déjà collaboré ensemble entre 2008 et 2015, en tant que conseillers généraux. Une collaboration qui justifierait la nouvelle nomination. « Le poste est non seulement légal mais surtout utile, déclare Gérard Auger. Anne-Claire Delafontaine exécutera des tâches polyvalentes, ce qui permettra de soulager l'administration. Je connais parfaitement sa façon de travailler, c'est la raison pour laquelle je l'ai choisie. »

Concernant la rémunération de la future collaboratrice - qui n'a pas répondu à nos appels - le maire évoque « un salaire normal pour une fonctionnaire de sa catégorie », soit « 2 300 € bruts par mois ». « **Que nenni, contredit Denis Jacob. Son salaire est forcément plus élevé au vu de la réforme de la fonction publique, mais aussi de son ancienneté. Et ne parlons pas de toutes les indemnités obligatoires chez un fonctionnaire. Donc le salaire explosera à l'année. En revanche, la refonte des trottoirs de la ville et les aménagements, on attendra** ».